

Communiqué de presse

Paris, le 29 novembre 2004

REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE : LA PLASTURGIE SIGNE SON ACCORD !

La Fédération de la plasturgie vient de signer¹ avec les syndicats de salariés (CFE-CGC, CMTE-CFTC, CGT-FO, CFDT) l'accord sur la réforme de la formation professionnelle.

Le DIF en plasturgie

D'une durée de vingt heures par an, le Droit à la Formation Individuelle peut être cumulé sur 6 ans. Il est mis en œuvre à l'initiative du salarié (après accord de l'employeur). Le DIF en plasturgie comprend deux avantages par rapport à la loi : il est ouvert aux salariés de la plasturgie dès le **1^{er} janvier 2005** (au lieu de mai 2005), et le salarié **peut conserver son crédit d'heures** en cas de mutation d'une entreprise à une autre dans la branche Plasturgie, avec l'accord du nouvel employeur.

Le contrat de professionnalisation des plasturgistes

Ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans sans qualification professionnelle et à ceux qui veulent compléter leur formation initiale, **le nouveau contrat de professionnalisation** remplace à la fois les trois contrats de qualification, d'orientation et d'adaptation.

Le contrat de professionnalisation en plasturgie peut atteindre pour certaines formations prioritaires jusqu'à **24 mois** et la formation occuper de 25% à 50% de la durée du contrat. La rémunération liée au contrat de professionnalisation en plasturgie **est supérieure de 5 points** à celle prévue par la grille de la loi.

« **Cet accord reprend l'ensemble de la loi. Il a été signé dans des délais courts, ce qui va permettre la mise en place du DIF dans la Plasturgie dès le 1^{er} janvier 2005** », se félicite Bruno Couillard, Directeur Général de Plastifaf. « **Nos objectifs avec cette réforme : permettre un accès plus large à la formation continue et favoriser la montée en qualification de tous les personnels. Nous voulons aider particulièrement les PME à se repérer face aux évolutions du secteur avec des outils d'information ou de gestion. Par exemple, Plastifaf pourrait mettre en place pour les entreprises, des outils pour gérer les compteurs DIF des salariés** », continue-t-il.

Pour toute information :

http://www.plastifaf.com/news_actu/index.php?prov=6&lequel=actu&id_news=13

Plastifaf est l'OPCA de la Plasturgie qui a collecté en 2003, 42 millions d'euros et financé 671 000 heures de formation. Depuis 1983, Plastifaf a contribué à la formation de 434 000 stagiaires, traité 153 000 dossiers et géré 16 300 contrats en alternance.

Contact Presse : Agence APOCOPE Sylvie MERRAN & Patricia LAVAUD Tél : 01 45 78 87 37
e-mail : presse@agenceapocope.com

¹ Le 24 novembre 2004